Section 0. : Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : SONEB

Référence SIGMaP de la DRP : T DDPE 71479

Avis n°: \(\)35/23/SONEB/DG/CCMP/PRMP/DDPE/S PRMP

Objet : Travaux d'aménagement de la berge de la rivière Tiatiko dans le cadre du projet FASEP Innovation verte

- 1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au plan de passation des marchés publics de la SONEB publié sur le portail web des marchés le 31 juillet 2023.
- 2. La SONEB a obtenu des fonds de SUEZ INTERNATIONAL, société par actions simplifiée de droit français, afin de financer le projet FASEP Innovation Verte-Adduction Eau Potable solarisée à Natitingou, et a l'intention d'effectuer sur fonds propres, des paiements au titre du Marché relatif aux travaux d'aménagement de la berge de la rivière Tiatiko dans le cadre du projet « FASEP Innovation verte ».
- 3. La SONEB sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **travaux d'aménagement de la berge de la rivière Tiatiko dans le cadre du projet « FASEP Innovation verte ».** Les dits travaux seront réalisés en un lot unique. Les variantes ne seront pas prises en considération.
- 4. Les exigences en matière de qualification sont :



a. Pour les anciennes entreprises

- > Capacité technique et expériences
 - Etre une entreprise spécialisée dans la construction d'ouvrages d'alimentation en eau potable (AEP) en milieu urbain ou d'aménagement de retenue d'eau/barrage;
 - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au moins deux (02) marchés au cours des cinq dernières années (2018 à 2022) et de l'année en cours qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés avec une valeur hors taxes minimum de cinquante-six millions deux cent cinquante (56.250.000) de Francs CFA chacun et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans les chapitres 2 et 3 de la Section III.
 - Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 ci-dessus, avoir au moins une expérience dans le domaine de l'aménagement des berges de cours d'eau ou de barrage.

- Moyens Humains : disposer du personnel indispensable à l'exécution du marché, notamment :
 - (i) un Directeur des travaux ayant au moins dix (10) ans d'expérience et ayant réalisé au moins deux (02) projets d'infrastructures d'envergure comparable;
 - (ii) un Conducteur de travaux de génie civil et d'hydrauliques ayant réalisé au moins deux (02) projets d'infrastructure hydraulique ou d'aménagement de berges;
 - un Conducteur de travaux électromécaniques ayant réalisé au (iii) moins deux (02) projets de fourniture et pose d'équipements électromécaniques et électriques de stations de traitement d'eau / stations de pompage d'eau;
 - un Conducteur de travaux topographiques ayant réalisé au (iv) moins deux (02)projets d'infrastructure hydraulique d'aménagement de berges pour retenue d'eau ;
 - (v) un Expert environnementaliste ayant réalisé un (01) projet de suivi environnemental et social des travaux d'alimentation en eau potable.
- Moyens Matériels : disposer du matériel nécessaire à la bonne exécution du marché, notamment :
 - i. Un (01) véhicule de liaison pick-up 4x4;
 - ii.
 - Un (01) camion benne d'au moins 12 m³ BON A LANCER iii.
 - iv. Une 01) pelle mécanique
 - Un (01) compacteur à la plaque vibrante plus un (01) vibreur v.
 - vi. Un (01) Compresseur
 - Une (01) bétonnière vii.
 - viii. Un (01) groupe électrogène de 10-16 KVA.
 - Matériel de topographie (station totale ou niveau + théodolite, ix. trépieds, mires) ou kit d'accessoires topographiques
 - Une (01) barque motorisée: X.
 - Outil de rabattement de nappe. xi.

Le candidat doit joindre à son offre le curriculum vitae détaillé et le diplôme de chaque membre de son personnel.

- Capacité financière :
- Avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années 2020, 2021 et 2022 égal au moins à soixante-quinze millions (75.000.000) de Francs CFA, justifié par les états financiers certifiés.
- Besoins en financement du marché justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'un montant minimum de trente millions (30.000.000) francs CFA (avoirs liquides, fonds propres, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle).

Besoins en financement pour les autres marchés en cours : Le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours dans le cadre de marchés déjà engagés en produisant une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée. Le besoin en trésorerie est déterminé en divisant le montant estimé des travaux restants des marchés en cours par le délai d'exécution restant pour achever lesdits travaux (en mois) multiplié par 2.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence BON A LANCER

- Capacité technique:
- Etre une entreprise spécialisée dans la construction d'ouvrages d'alimentation en eau potable (AEP) en milieu urbain ou d'aménagement de retenu d'eau/barrage;
- Moyens Humains: disposer d'un personnel d'encadrement technique expérimenté à affecter à l'exécution du marché, constitué de :
 - Un Directeur des travaux : doit avoir une expérience globale de (i) quinze (15) ans et ayant réalisé au moins trois (03) projets d'infrastructures d'envergure comparable;
 - un Conducteur de travaux de génie civil et d'hydrauliques ayant (ii) réalisé au moins trois (03) projets d'infrastructure hydraulique ou d'aménagement de berges;
 - (iii) un Conducteur de travaux électromécaniques ayant réalisé au moins trois (03) projets de fourniture et pose d'équipements électromécaniques et électriques de stations de traitement d'eau / stations de pompage d'eau;
 - (iv) un Conducteur de travaux topographiques ayant réalisé au hydraulique moins trois projets d'infrastructure (03)ou d'aménagement de berges pour retenue d'eau;
 - un Expert environnementaliste ayant réalisé deux (02) projets de (v) suivi environnemental et social des travaux d'alimentation en eau potable.
 - Moyens Matériels: Le soumissionnaire doit établir qu'il dispose du matériel nécessaire à la bonne exécution du marché, notamment :
 - (i) un (01) véhicule de liaison pick-up 4x4;
 - (ii) un (01 camion grue,
 - un (01) camion benne d'au moins 12 m³ (iii)
 - (iv) une (01) pelle mécanique
 - un (01) compacteur à la plaque vibrante plus un (01) (v) vibreur
 - (vi) un (01) Compresseur
 - (vii) une (01) bétonnière
 - (viii) un (01) groupe électrogène de 10-16 KVA.

- (ix) matériel de topographie (station totale ou niveau + théodolite, trépieds, mires) ou kit d'accessoires topographiques
- (x) une (01) barque motorisée;
- (xi) outil de rabattement de nappe.
- La preuve de l'assurance des risques professionnels (responsabilité civile professionnelle) d'un montant minimum de quatre-vingt-deux millions cinq cent mille (82 500 000) de Francs CFA. Elle doit couvrir le délai de validité des offres;
- Besoins en financement du marché justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'un montant minimum de trente millions (30.000.000) francs CFA (avoirs liquides, fonds propres, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle).
- Besoins en financement pour les autres marchés en cours : Le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours dans le cadre de marchés déjà engagés en produisant une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée. Le besoin en trésorerie est déterminé en divisant le montant estimé des travaux restants des marchés en cours par le délai d'exécution restant pour achever les dits travaux (en mois) multiplié par 2.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

- 5. Le délai d'exécution des travaux est de cinq (05) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les travaux.
- 6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
- 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SONEB, courriel: primp@soneb.bj et prendre connaissance de documents de Demande de Renseignements et de Prix au secrétariat de la PRMP à l'adresse mentionnée ciaprès: 1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°113-bis, Cotonou, Tél: (229) 21 31 22 72 de 8h à 12h30 et 14h à 17h30 heure locale (GMT+1) ou consulter le site internet www.soneb.bj.
- 8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de la Demande de Renseignements et de Prix à compter du ...1.9..007...2023.... Le dossier de Demande de renseignements et de Prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple



présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP : 1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau 113-bis. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.soneb.bj ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

- 9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après Secrétariat de la PRMP: 1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°113-bis, au plus tard le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
- 11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de sept cent cinquante mille (750.000) FCFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission de la DRP.
- 12. Les offres seront valides pour une période de 30 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

30N A LANGER

Cotonou, le 16 OCT 2023

Pour la Personne Responsable des Marchés Publics

absente

Modeste DOSSOU-YOVO Secrétaire Permanent

Section I : Règlement particulier de la demande de renseignements et de prix (RPDRP)

Sous-section A: Instructions aux candidats (IC)

	Sous-secti	on A : Instructions aux candidats
		A. Généralités
1.	Objet du marché	1.1 A l'appui de l'avis de demande de renseignement et de prix indiqué dans le Règlement Particulier d la demande de renseignements et de prix (RPDRP), l'autorité contractante, telle qu'indiqué dans les DPDRP, publie le présent dossier d demande de renseignements de prix en vue de l réalisation des travaux spécifiés à la section III, l cahier des clauses techniques et les plans. Le nom le numéro d'identification et le nombre de lot distincts faisant l'objet de l'Avis de demande d renseignements et de prix (ADRP) figurent dan les DPDRP.
2.	Origine des fonds	2.1 L'origine des fonds budgétisés pour l financement du marché faisant l'objet du présen avis de demande de renseignements et de prix es indiqué dans les DPDRP.
3.	Sanction des fautes commises par les candidats, soumissionnaires, attributaires ou titulaires de marchés publics	3.1 La République du Bénin exige des candidats, de soumissionnaires, des attributaires et des titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règle d'éthique professionnelle les plus strictes durant le passation et l'exécution de ces marchés. Le soumissionnaires doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflit d'intérêts, la répression de l'enrichissement illicite l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire notamment les dispositions de la loi portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes e République du Bénin, ses décrets d'application et le décret portant Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et qu'ils s'engagent à le respecter. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de régulation des marchés publics